

International Criminal Court

	Bruno	Cathala
Greffier de la Cour p	pénale inter	nationale

Cinquième	Session	de l'A	ssemblée	des	Etats	Parties

Discours

La Haye, 24 novembre 2006

Version française

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le projet de budget pour 2007 de la Cour pénale internationale.

Avant d'entrer dans les détails, je souhaiterais rappeler que, fidèle à une « tradition » bien ancrée, cette proposition de budget est la proposition de budget de la Cour et non le reflet de demandes formulées par tel ou tel organe. Elle est également le fruit des échanges établis tout au long de l'année avec le Comité du budget et des finances, en particulier pendant ses deux sessions ordinaires tenues à La Haye. En outre, ce projet s'inscrit dans le prolongement de discussions engagées avec les États parties à l'occasion d'échanges bilatéraux ou de divers forums officiels (comme le Groupe de travail de La Haye) ou informels (comme « les Amis de la Cour » ou les séances d'information à l'intention du corps diplomatique). La Cour a également discuté de son projet de budget-programme pour 2007 avec d'autres interlocuteurs naturels, au premier rang desquels on trouve les ONG.

Venons-en maintenant à la présentation du projet de budget que vous avez devant vous. Je souhaiterais tout d'abord m'arrêter sur sa méthodologie et sa présentation, puis sur les hypothèses qui le sous-tendent et enfin sur les demandes budgétaires proprement dites.

a) Méthodologie et présentation

S'agissant de la méthodologie et de la présentation de la proposition de budget pour 2007, la Cour s'est inspirée des conseils et recommandations qu'ont formulés le Comité du budget et des finances (CBF) et l'Assemblée, afin de produire, dans la transparence, un projet que nous estimons synthétique, cohérent et réaliste.

La cohérence de la proposition de budget de l'année dernière, procédait de son articulation autour des objectifs généraux que la Cour s'était fixés à l'époque, a été renforcée dans la proposition 2007. Je m'explique : en retenant la logique qui sous-tendait le budget 2006, nous avons intégré dans le corps du budget pour 2007 les objectifs stratégiques de la Cour, tels qu'énoncés dans son Plan stratégique que vous connaissez, et dont Monsieur le Président a rappelé hier l'importance et les chargés dans leurs discours. Chaque grand programme a précisé les buts stratégiques et chaque sous-programme les objectifs stratégiques auxquels il contribuera. Chaque objectif a ensuite été rattaché à des réalisations escomptées et à des indicateurs de résultats. Comme je l'ai précisé à d'autres occasions, l'incorporation du Plan stratégique dans le budget programme est une démarche moderne, assez peu réalisée dans les autres organisations déjà présentes sur la scène internationale. Elle traduit la volonté d'une organisation internationale naissante de faire d'emblée concrètement le lien entre sa vision, ses ambitions, ses objectifs stratégiques et son fonctionnement quotidien. Il reste toutefois du travail en perspective car cette démarche devra être améliorée et adaptée au cours des prochains cycles budgétaires.

b) Hypothèses

La Cour a fondé ses prévisions d'activités pour 2007 sur les leçons tirées de l'exécution des budgets des années précédentes et notamment sur le fait que nous n'avons pas dépensé la totalité du budget alloué durant les précédents cycles budgétaires.

Ainsi, d'une façon logique par rapport à ce qui a été dit par Monsieur le Président et Monsieur le Procureur hier, la CPI n'a prévu dans son budget 2007 que la réalisation d'un seul procès. De son côté le Bureau du Procureur continuera de suivre au moins cinq situations. Comme il l'a expliqué Monsieur le Procureur continue d'évaluer la possibilité d'ouvrir une enquête concernant une quatrième situation. Dans ces situations, le Bureau du Procureur enquêtera sur au moins six affaires, dont les deux pour lesquelles les mandats d'arrêt ont été rendus publics.

La Cour à l'intention de faire face à de nouvelles obligations financières qui apparaîtraient dans le courant de l'année 2007, liées par exemple à un procès supplémentaire ou à la nécessité d'obtenir une assistance médico-légale, en recourant au Fonds en cas d'imprévus.

c) Ressources nécessaires et ventilation

Les ressources que la Cour estime nécessaires pour accomplir ses activités judiciaires pour 2007 s'élèvent à 93,5 millions d'euros, soit une progression de 16,2 % par rapport à l'an dernier. Une grande part de cette augmentation (9,2 millions d'euros) est imputable à ce que j'appellerais « les coûts induits » (taux de vacance de postes, pensions des juges, taux d'inflation ou coûts de détention), c'est-à-dire des coûts que la Cour subit. Quant aux 3,9 millions d'augmentation nette, ils sont essentiellement associés aux coûts liés au travail sur le terrain et à la mise en œuvre de la stratégie globale de la Cour en matière d'information et de sensibilisation du public.

Même si nous estimons que, compte tenu de ces éléments, l'augmentation réelle est raisonnable nous comprenons la préoccupation des Etats que je pourrais résumer ainsi : comment se fait-il qu'avec un seul procès le budget présenté par la Cour soit en croissance par rapport à l'année 2006, année durant laquelle la Cour avait prévu l'ouverture de deux procès ?

Permettez-moi d'avancer deux types d'explication.

Il faut d'abord en revenir aux hypothèses qui soutiennent le budget. Nous avons retenu comme base pour calculer les coûts relatifs au procès un nombre de mois comparables pour les deux procès de l'année 2006 et pour celui de l'année 2007. Il faut en effet se rappeler que notre hypothèse pour 2006 n'était pas d'avoir les deux procès tout au long de l'année, mais un procès commençant en mai et l'autre durant l'été.

Il faut ensuite, et c'est la seconde explication, convenir que le budget de la Cour ne peut être entièrement confondu avec le coût des audiences, donc avec le coût de la présence d'un accusé devant ses juges. Certains coûts effectivement liés à une situation se manifestent soit avant soit après les audiences et de ce fait seront budgétés soit l'année d'avant soit l'année d'après.

A ce titre l'exemple des coûts des enquêtes du procureur ou de la défense est particulièrement éloquent. Comme nous l'avons vu le bureau du procureur envisage de poursuivre des enquêtes dans six affaires. Ce seul fait entraîne des activités de terrain avant même que se déroule la moindre audience. Des coûts liés à la logistique, la sécurité, l'existence d'un bureau sur le terrain, le programme de sensibilisation et, plus spécialement, aux mesures visant à assurer la protection effective des victimes et des témoins, en découlent directement

Je souhaiterais développer plus avant ce dernier point. En effet dès lors qu'une personne et sa famille proche participent au programme de protection de la Cour, des ressources substantielles seront nécessaires à plus long terme pour garantir que ces personnes soient prises en charge. Le montant de ces ressources nécessaires augmentera tout au long de la vie de la Cour.

Concrètement, en 2006, 60 personnes ont bénéficié des services du Programme de protection des témoins, alors qu'en 2005, moins de 10 personnes ont bénéficiées de ces services. Les coûts de relocalisation d'une famille sous la garde de la Cour pendant cinq mois et demi ont été supérieurs à 60 000 euros, ce qui correspond à 10 mois de travail du personnel de l'unité de victimes et de témoins. L'expérience des services nationaux ou des tribunaux *ad hoc* nous montre également que le nombre de personnes qui bénéficient d'une mesure de protection se multiplie lorsque l'on s'approche d'un procès et pendant le procès.

Je souhaiterais maintenant concentrer mes explications sur les activités de sensibilisation, sur la coopération internationale et sur le développement d'une Cour fondée sur les moyens électroniques.

Les activités de sensibilisation

S'agissant du Plan stratégique concernant les activités d'information et de sensibilisation, qui s'inscrit comme vous le savez dans le plan stratégique général de la Cour, je voudrais souligner que celui-ci a été conçu en vue de répondre au souhait exprimé par votre Assemblée en novembre 2005. Elle voulait voir se renforcer les activités de la Cour en matière de sensibilisation, en établissant des échanges concrets et constructifs avec les communautés concernées par les situations faisant l'objet d'une enquête. Cette demande faisait écho à la volonté de la Cour de rendre la justice pénale internationale à la fois publique et transparente aux yeux des populations concernées qui ont souffert de crimes relevant de sa compétence, « des populations meurtries » pour reprendre les mots de Monsieur l'ambassadeur de la RDC lors du début de ce matin.

La mise en œuvre des orientations de ce document nécessite, de l'avis de la Cour, l'inscription de moyens spécifiques au projet de budget programme pour 2007. Ces demandes traduisent concrètement notre volonté de développer de façon significative les activités de sensibilisation en vue de permettre aux communautés touchées par des crimes relevant de sa compétence de comprendre et de suivre les différentes phases et activités judiciaires de la CPI. Il faut que ces populations réalisent que la Cour fait partie intégrante de leurs systèmes judiciaires. Comme l'a dit le représentant du Ghana « la Cour ne doit être vu comme justice lointaine ».

Pour ce faire nous avons recruté localement des personnels qui constitueront, avec le coordinateur, les chevilles ouvrières du programme de notre sensibilisation sur le terrain. Ce travail peut être rendu très difficile par les conditions dans lesquelles ils seront appelés à agir. Un simple exemple pour mettre en perspective les enjeux. L'équipe de la Cour sera composée de quatre personnes par pays et d'un budget hors personnel de près de 650 000 € au total pour expliquer la justice pénale internationale à une population dispersée dans trois pays, dont la RDC au territoire représentant six fois et demie la taille de l'Allemagne, et où la technologie n'est pas nécessairement le moyen le plus efficace de toucher les populations. Pour reprendre l'expression de Monsieur l'ambassadeur Kanu, il faudra donc que ces spécialistes fassent preuve de créativité et mettent à profit les réseaux de contacts et les quelques outils et ressources existants pour répondre aux énormes besoins d'information.

Cet exemple vous donne un aperçu des défis pluridimensionnels que la Cour doit relever sur le terrain en essayant d'accroître le dialogue avec les populations concernées, sachant que ce dialogue devra être régulier, de qualité et de nature à répondre aux préoccupations et attentes de ces populations.

Dans le même temps, au siège de la Cour, nous avons deux types de responsabilité. D'une part il est nécessaire de surveiller et de fournir un support efficace aux programmes de sensibilisation qui se développent dans les différents lieux de notre intervention. D'autre part nous devons maintenir notre ouverture au monde de façon à consolider notre universalité. Je fais là référence au programme de visites existant déjà à la Cour, dont les services ont été assurés, depuis 2005, sur des fonds Généraux Temporaires d'Assistance. C'est grâce à cette ressource temporaire que la Cour a été capable d'accueillir à ce jour, en 2006, plus de 4000 visiteurs : représentants de la société civile venant d'Afrique, étudiants, académiciens, magistrats, et aussi hauts responsables comme des ministres et des parlementaires venant du monde entier.

Coopération internationale

S'agissant du volet coopération internationale, dont monsieur le Président et monsieur le Procureur ont souligné l'importance lors de leurs interventions, nous savons que la réussite de la Cour continuera de dépendre, de plus en plus, de la coopération des Etats dans des domaines comme l'arrestation et la remise, l'appui logistique ainsi que la sécurité et la protection des victimes et des témoins, pour n'en nommer que quelques-uns. C'est pourquoi nous avions estimé nécessaire de renforcer dans notre projet de budget cet aspect du travail de toute la Cour, et plus spécifiquement au niveau du bureau du procureur et à la présidence.

Une Cour électronique

Pour terminer sur cette partie concernant les ressources nécessaires, dans une perspective à plus long terme la Cour souhaite souligner qu'elle développe une Cour électronique qui répond aux exigences du monde dans lequel nous travaillons tous. Pour éviter à un avocat mexicain de voyager jusqu'à La Haye pour une audience de procédure de 10 minutes, pour permettre à un enquêteur travaillant en Afrique d'envoyer en toute sécurité les éléments recueillis sur le terrain, pour être en mesure de rationaliser le travail dans la salle d'audience, notre solution est de développer ce concept de Cour électronique. Ne pas investir dans ces éléments à ce stade précoce de notre développement impliquerait forcément des coûts additionnels à un stade ultérieur, quand les investissements déjà fait devront être remplacés en vue de nouvelles exigences. A cet égard, nous avons soumis un document sur notre stratégie en la matière car il nous paraît essentiel que vous soyez en possession de l'ensemble des éléments pour apprécier nos considérations sur ce sujet ainsi que leurs implications budgétaires jusqu'en 2010. En entrant dans l'ère électronique dès le début de son développement, la Cour est convaincue de proposer une approche réaliste pour le long-terme.

* *

En conclusion il me semble nécessaire de revenir sur le fait que la Cour continue de se consolider en tant qu'organisation, tout en constituant, étape après étape, son propre savoir. La Cour reste une institution jeune, au mode de fonctionnement original, qui, à n'en point douter, aura à faire face à divers aléas et impondérables, tant qu'elle n'aura pas bouclé un cycle judiciaire complet. L'expérience acquise à ce jour, en particulier concernant la phase préliminaire de la procédure, est précieuse et permettra à la Cour d'établir des budgets de la manière la plus réaliste possible. La Cour s'engage à continuer d'informer les États parties, en toute transparence et cohérence, des coûts liés aux phases judiciaires au fur et à mesure de leur déroulement. C'est pourquoi également nous pensons que dans cette phase il existe, davantage encore que pour une institution déjà bien établie, une nécessité d'un dialogue plus nourri avec le CBF afin de permettre une meilleure appréhension mutuelle des enjeux.

Je souhaiterais enfin souligner que, malgré le fait que la Cour soit encore une institution jeune, elle a déjà parcourue un long chemin et ce grâce au dévouement et au travail de son personnel et à votre soutien. La première audience de confirmation des charges vous a permis de voir comment la Cour a organisé son travail afin de permettre à un individu d'avoir droit aux garanties du procès équitable. Le travail acharné de nos équipes ainsi que les efforts financiers consentis par les Etats durant ces quatre dernières années n'ont pas été vains. Nous sommes conscients que votre collaboration demeure essentielle pour l'avenir et la Cour est prête à travailler avec vous pour réaliser nos objectifs communs dans l'esprit qui a prévalu au moment de sa création à Rome.

Je vous remercie.